

Compte rendu de la FS du 19/09/2025



Formation spécialisée du 19/09/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 19 septembre 2025, de 9h30 à 13h. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CSAL-FS du 3 juillet 2025 (pour avis)
2. Déménagement au SPALLIS (pour avis)
3. Proposition et adoption de dépenses suite à prescriptions d'aménagements de poste (pour avis)
4. Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SEANCE

1/ Approbation du PV du CSAL-FS du 3 juillet 2025 (pour avis)

Le PV a été approuvé à l'unanimité, après sa vérification par les élus du personnel.

2/ Déménagement au SPALLIS (pour avis)

La Direction est attachée à ce que les espaces mis à disposition des agents soient adaptés à l'exercice optimal des missions CF.

« Je veillerai au maximum à ce que nos agents au-delà des contraintes matérielles, soient dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité. On s'engage à de la transparence, nous n'avons rien à cacher. »

Une réserve a été émise par le bureau de contrôle concernant les nouveaux locaux : au centre du bâtiment, pour permettre un désenfumage naturel, il n'est pas possible de laisser une cloison de sol à plafond.

La question de l'accessibilité des personnes PMR est une priorité pour la CFTC DGFIP, qui l'a rappelé à la Direction depuis fin 2023 lors du lancement du projet.

Des modifications sur le micro-zoning des nouveaux locaux ont été faites depuis la dernière FS du 3 juillet : issues d'observations des représentants du personnel et des agents. Au 5^e étage, dans le lot A, les services de la programmation seront dans des espaces un peu plus fermés, mais sans porte, afin de privilégier la cohésion et le partage des pratiques. Toutefois, il ne s'agit pas d'un openspace.

Un total de 8 bureaux de chefs de brigade sont cloisonnés et placés dans leur salle de brigade, sur les 52 BVG que compte la Direction.

Au rez de chaussée, la société SCUTUM a mené un audit de sécurité dans les lots A et B, afin de sécuriser au mieux le flux d'entrée des visiteurs (avocats et conseils) dans les salles de réunions.

La semaine du 22 septembre va donner lieu à l'examen des propositions des 4 candidats à l'appel d'offres au marché public de restauration. Une réunion est prévue le 23 septembre. Le principe du menu avec périphériques a été inscrit dans le cahier des charges du marché. Le prestataire actuel de restauration jusqu'au 31/12/2025 est ARPEGE.

Les salles de réunion dans les étages auront des connexions WIFI. Des lignes fixes TOIP seront installées dans chaque salle de brigade, bureau des encadrants et bureau des rédacteurs. Chaque service conserverait un téléphone fixe.

La question de la connectivité du réseau GSM dans le SPALLIS sera prise en compte. En principe, l'ensemble des bureaux est bien couvert par le réseau. En cas de faiblesse de signal, un amplificateur de réseau pourrait être installé.

La Direction a rappelé que les principes directeurs d'aménagement sont : salles de brigade cloisonnées, bureaux individuels des encadrants, départements regroupés par secteur socio-professionnel. Mais les contraintes bâtementaires existent. Le cabinet SECAFI l'a d'ailleurs rappelé dans son rapport final présenté aux représentants du personnel.

Les verbatims des questions ouvertes posées aux agents et les entretiens collectifs font ressortir le souhait des agents de conserver des bureaux fermés avec cloisons éventuellement vitrées et portes, qu'il s'agisse de bureaux par brigade, de bureaux pour 3 ou 4 agents ou de bureaux individuels pour les encadrants. Cet aménagement semble le plus à même de répondre aux besoins métiers des agents.

L'organisation en openspace est perçue par les agents et leurs représentants élus comme :

- *contradictoire aux besoins métier du contrôle fiscal : enjeux de confidentialité et de besoin de concentration devant la complexité des procédures ;*

- *peu favorable au maintien et à la préservation des collectifs de travail : volonté de maintenir un esprit de cohésion au sein des brigades permettant de transmettre les savoirs et compétences ; risque de dilution de la cohésion ;*

Le directeur a déclaré qu'un comité d'évaluation sera mis en place après l'installation dans les nouveaux locaux, afin d'apprécier le « ressenti » des agents. « Gardons-nous de trop vouloir anticiper sur ce que voudront les agents. »

Le déménagement commencera en janvier 2026. Le calendrier n'est pas modifié.

3/ Proposition et adoption de dépenses suite à prescriptions d'aménagements de poste (pour avis)

La proposition a été votée et validée.

4/ Questions diverses :

Une campagne de recensement de matériel informatique pour travail à domicile va être lancée, par sondage par courriels.

En outre, un courriel va être envoyé pour donner deux semaines aux agents pour dégivrer les réfrigérateurs présents dans les services, sinon, ils seront débranchés.

Fin des débats : La séance a été levée à 13h.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.
N'hésitez pas à les contacter : cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr**